



ORDRE DE MALTE  
FRANCE

**SAINT-JEAN**



# **Sport auto & handicap** **« Malte à Montlhéry »**

**Samedi 27 mars 2010**  
**9h - 17h30**

Avec le parrainage et la présence de

**Philippe Streiff**

Conseiller auprès de la  
Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière



*François de la Cloche*

 **UTAC**

**Autodrome de Linas-Montlhéry**  
**91311 Montlhéry**

Le 27 mars 2010, une centaine de propriétaires de voitures anciennes et de prestige invités par l'Ordre de Malte France en partenariat avec l'Ordre de Saint-Jean, feront tourner sur le circuit de Montlhéry (anneau de vitesse) en priorité des personnes handicapées résidentes de leurs maisons d'accueil spécialisées et centres d'accueil d'Île-de-France.



### DÉROULEMENT INDICATIF DE LA JOURNÉE :

- À partir de 9h, accueil des participants, pilotes, passagers et spectateurs. Café.
- 9H30 : briefing pilotes et constitution des plateaux :
  - o Malte France pour la présentation de la journée et de ses objectifs.
  - o UTAC pour le déroulement et les règles de sécurité.
- 10H00 : début du « roulage » sur l'anneau
- 12H00 : tirage de la « tombola »
- 12H30 : déjeuner
- 14H00 : reprise du « roulage »
- 17H00 : fin du « roulage »
- 17H30 : fermeture du circuit.

### LES ORGANISATEURS :

#### L'Ordre de Malte France



**ORDRE DE MALTE**  
FRANCE

L'Ordre de Malte est la plus ancienne association caritative au monde.

Depuis son origine, sa vocation hospitalière le place en première ligne de la lutte contre la pauvreté et la maladie. Conformément à sa Charte Fondatrice, ses engagements humanitaires se manifestant sur tous les continents, en faveur des plus faibles « *quelle que soit la religion, la race ou la conviction* ».

En France, les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, « Ordre de Malte France », gèrent 15 établissements pour personnes âgées dépendantes et pour personnes handicapées.

Au-delà de la qualité des soins, ces établissements placent la personne au cœur de leur action. L'hospitalisation est une rupture dans la vie ; les établissements de l'Ordre de Malte France privilégient l'accueil et offrent un cadre de vie permettant l'épanouissement des talents et la réalisation de projets personnels. L'accès aux sports individuels ou collectifs fait partie de ces projets que nos partenaires contribuent à mettre à la portée de ses résidents.

Les pilotes qui offrent leur temps et leur passion à Montlhéry le 27 mars, s'inscrivent dans ce projet humain.

#### L'Ordre de Saint-Jean Grand Bailliage de Brandebourg :



Branche protestante des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, présent dans de nombreux pays, l'Ordre de Saint-Jean est aussi très largement engagé dans l'action caritative et humanitaire et entretient de nombreux hôpitaux, maisons d'accueil, sanatoriums, services de secours et d'aide sociale.

# Bulletin de pré-inscription Entry form



**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**N° : Voie :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Pays :**

**E-mail :**

**Téléphone :**

**Véhicule :**

**Marque :**

**Modèle :**

**Année du véhicule :**

**Droit d'engagement véhicule avec son conducteur : 50 €**

**Nombre d'accompagnateurs :**

**Déjeuner : Nombre : ... X 25 €**

(Déjeuner optionnel, petite restauration en vente sur place).

Merci de joindre un chèque ou un virement  
correspondant à votre demande à l'ordre de l'UTAC :  
(IBAN : FR 76 3000 4014 02000100 7231 195)

Renseignement par courriel : [dumast1@noos.fr](mailto:dumast1@noos.fr)

**Adresse postale :**  
Autodrome de Linas-Monthléry  
Département Communication  
BP 20212 - 91311 Monthléry Cedex  
France

# RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES



## ENGAGEMENT VÉHICULE :

Seules les demandes de pré-inscription dûment documentées et comprenant la totalité des documents seront prises en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire toute demande d'inscription contraire à l'esprit et au contenu défini par ses soins. Aucune inscription ne pourra se faire sur place.

## ÉLIGIBILITÉ :

L'événement s'adresse aux voitures anciennes et de prestige. Un comité participera à la sélection afin d'offrir une grande diversité de véhicules.

## DROIT D'ENGAGEMENT AUTO :

Le droit d'engagement de 50 € est forfait qui inclut, pour un véhicule et son conducteur, l'accès pistes, l'encadrement logistique, l'accueil café ainsi que l'accès à l'open bar piste ouvert toute la journée. Pas d'alcool dans les prestations.

## ANNULATION :

Aucun remboursement ne sera effectué après l'envoi de l'accusé réception.

## FORMALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Pour participer à l'événement, chaque demandeur devra :

- pré-inscrire un véhicule et obtenir une réponse positive de l'organisateur.
- mettre le véhicule inscrit en conformité avec la réglementation routière en vigueur à la date de cette opération.
- s'assurer du bon état de fonctionnement et de l'équipement du véhicule inscrit.
- être en possession de tous les documents administratifs obligatoires du véhicule inscrit (carte grise, assurance...)
- le port du casque est obligatoire.

## SUR LE SITE :

Tout roulage sur circuit impose le strict respect du règlement intérieur du circuit.

Toute dégradation de l'infrastructure est à la charge du participant.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler le respect de toutes ces conditions à tout moment.

L'envoi de la demande de participation emporte acceptation irrévocable et sans réserve de toutes ces conditions.

L'organisateur a souscrit les polices d'assurance nécessaire pour ce type d'événement.

**ACCOMPAGNANT :** chaque accompagnant devra obligatoirement être inscrit.

**ACCÈS AU PUBLIC :** l'accès au public non inscrit est totalement interdit.

**ANIMAUX :** l'accès aux animaux est strictement interdit sur le site.

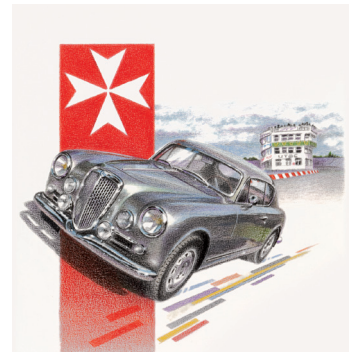
**CARBURANT :** veiller à faire le plein de votre véhicule avant l'entrée sur le site. Pas de solution sur place. Photocopie de carte grise ou passeport du véhicule obligatoire.

## PROGRAMME :

- **8h - 9h30 :** Accueil administratif des participants (café, open bar sans alcool sur la piste).
- **9h30 :** Ouverture de l'anneau
- **12h30 - 14h00 :** Déjeuner
- **17h :** Fermeture de l'anneau

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » date :**

## ENGAGEMENT PERSONNEL



**Je soussigné,**

**Nom, prénom :**

**Adresse complète :**

dégage l'Ordre de Malte France, l'Ordre de Saint Jean organisateurs de « Malte à Montlhéry » le samedi 27 mars 2010, et l'UTAC de toute responsabilité et renonce en cas de sinistre, de quelque nature que ce soit, à tous recours que je serais en droit d'exercer contre l'Ordre de Malte France et/ou l'Ordre de Saint-Jean et/ou l'UTAC ou leurs assureurs.

Je m'engage à souscrire, à mes frais, une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, couvrant l'intégralité des risques encourus dans le cadre de cette manifestation. Par ailleurs, je m'engage à régler à l'UTAC toute facture qui portera sur des dommages que j'aurais causés à l'infrastructure (rails, airproteks....)

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé », date :**